



## Donation biens immobiliers

-----  
Par cirdec

Bonjour,

Nous sommes deux frères (même âge), nos parents 69ans et 73ans veulent nous transmettre , leurs deux maisons valeur 490 000e

nous faisons des recherches sur comment peuvent ils nous transmettre leur biens, nous cherchons le bon montage pour la donation, sci, sci démembrée, ou autres montages, nous nous y perdons un peu, nos parent on actuellement un locataire dans la deuxième maison.

Nous voulons qu'ils aient la jouissance de leurs maison jusqu'à leur fin de vie.

Merci par avance de vos conseils vous souhaitant une bonne journée.

cédric

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ils peuvent chacun donner jusqu'à une valeur de 100 000 euros sans taxe. Il y aura tout de même des droits et émoluments à payer pour l'acte notarié.

Ils peuvent donner la nu-propriété et garder l'usufruit, ce qui semble répondre à vos critères.

Une SCI n'apporte a priori aucun avantage supplémentaire avec des frais supplémentaires.

Consultez votre notaire.